**DIAGNOSTIC PRINCIPAL :**

O68.2Travail et accouchement compliqués d'une anomalie du rythme cardiaque du foetus avec présence de méconium dans le liquide amniotique

**DIAGNOSTIC RELIE : NA**

**DIAGNOSTICS ASSOCIES :**

Z37.0 Naissance unique, enfant vivant

O82.1 Accouchement par césarienne d'urgence

O61.0 Échec du déclenchement médical du travail

O62.4 CU hypertoniques

O40 Hydramnios

**COMMENTAIRES :**

Seul l'accouchement "normal" est concerné par la règle T12.

Si un séjour comporte un accouchement et n'a pas de code O80.- en DP, nous serons dans un cadre T3 traitement unique "chirurgical" pour les accouchements par césarienne, et T9 pour les accouchements par voie basse.

Dans ce cadre précis nous serons donc dans le cadre d’une règle T3.

*O82.1 accouchement par césarienne en urgence fait doublon avec le code acte de ce séjour (à voir avec le médecin DIIM de votre établissement)*

Ne pas oublier au niveau du RUM de noter l'âge gestationnel et la Dernière Date de Règles calculée.